

SÉANCE ORDINAIRE
MARDI 7 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le septième jour du mois de décembre 2021 à 19 h 30 à la salle des organismes à laquelle sont présent(e)s :

monsieur Denis Thomas, maire;
monsieur Pierre Bisailon, conseiller n°1;
monsieur Marc Chalifoux, conseiller n° 2;
madame Gabrielle Ménard-Audet, conseillère n° 3;
monsieur Sébastien Yelle, conseiller n° 4;
madame Michèle Soucy, conseillère n° 5;
monsieur Sylvain Hamel, conseiller n° 6;

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Thomas.

Est également présente :

Madame Edith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière.

18 personnes sont présentes.

1. Résolution # 2021-12-386
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée par la conseillère madame Michèle Soucy :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 à 19 h 30.

∞ ADOPTÉE ∞

2. Résolution # 2021-12-387
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2021;
4. Finances
 - 4.1 Liste des comptes à payer;
 - 4.2 Dépôt des rapports des dépenses selon le règlement # 407-2021;
5. Affaires ajournées :
 - 5.1 Calendrier – séances du conseil municipal pour l'année 2022;

- 5.2 Déclaration d'intérêts pécuniaires;
- 5.3 Convention pour les services de permis et inspection - prolongement;
- 5.4 Transfert budgétaire en voirie;
- 5.5 Achat de pneus – SSI;
- 5.6 Démission de l'employé n° 22-118;
- 5.7 Achat de vêtements d'hiver – voirie;
- 5.8 Réparation et entretien du tracteur Kioti;
- 5.9 Remboursement à la MRC - Entente de développement culturel 2018-2020
« Sur la route de nos histoires »;
- 5.10 Renouvellement contrat d'assurance;
- 5.11 PPA-CE 2021;
- 6. Affaires nouvelles :
 - 6.1 Dépôt des rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations;
 - 6.2 Mosaïque élus municipaux;
 - 6.3 Aide financière – HMB et CPA (Napierville);
 - 6.4 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 13, rue Des Noyers;
 - 6.5 Comité ponctuel responsable du recrutement – poste d'inspecteur municipal;
 - 6.6 Fin du service de capture de chats;
 - 6.7 Création d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection;
 - 6.8 Point annulé;
 - 6.9 Caractérisation des boues;
 - 6.10 Vérification ULC536 des bâtiments;
 - 6.11 Mandat firme d'urbanisme;
 - 6.12 Équipement incendie - harnais;
 - 6.13 Demande de report de congés payés non pris;
 - 6.14 Modification – résolution 2021-09-315;
- 7. Rapports mensuels des services;
- 8. Certificat de crédits suffisants;
- 9. Varia :
 - 9.1 Don de cadeaux au comité d'Aide à la famille;
- 10. Période de questions;
- 11. Prochaines séances : 15 décembre 2021 (extra) et 11 janvier 2022 (ordinaire);
- 12. Clôture et levée de l'assemblée.

☞ ADOPTÉE ☞

3. Résolution # 2021-12-388

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2021

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

☞ ADOPTÉE ☞

4. FINANCES

4.1 Résolution # 2021-12-389

LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 11 novembre au 3 décembre 2021 dont le montant est de 73 566,72 \$.

∞ ADOPTÉE ∞

4.2 Résolution # 2021-12-390

DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES

Dépôt des rapports de dépenses du mois de novembre autorisées par les fonctionnaires conformément au chapitre 3 du règlement # 407-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégations de dépenses.

5. AFFAIRES AJOURNÉES

5.1 Résolution # 2021-12-391

CALENDRIER – SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT l'obligation, d'ici le 31 décembre 2021, d'établir le calendrier des séances régulières pour l'année civile 2022 en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances (art. 148 C.M. et 319 L.C.V.);

CONSIDÉRANT l'obligation de faire un avis public de ce calendrier, conformément à la loi qui régit la municipalité (art. 148.0.1 C.M. et 320 L.C.V.);

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal accepte le calendrier suivant et d'en faire avis public selon lequel les séances ordinaires se tiendront chaque premier mardi du mois à **19 h**, à la salle du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (sauf avis contraire), à l'exception des mois de janvier, février, mars, août et novembre:

DATE	ORDINAIRE
11 janvier (2 ^e mardi)	Ordinaire
8 février (2 ^e mardi)	Ordinaire
8 mars (2 ^e mardi)	Ordinaire
5 avril	Ordinaire
3 mai	Ordinaire

7 juin	Ordinaire
5 juillet	Ordinaire
9 août (2 ^e mardi)	Ordinaire
6 septembre	Ordinaire
4 octobre	Ordinaire
8 novembre (2 ^e mardi)	Ordinaire
6 décembre	Ordinaire

QUE l'accueil se fasse à partir de 18 h 45.

☞ ADOPTÉE ☞

5.2 Résolution # 2021-12-392
DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Selon l'article 360.2 de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités*, un relevé identifiant que tous les élus ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires sera transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, par la directrice générale.

☞ ADOPTÉE ☞

5.3 Résolution # 2021-12-393
CONVENTION POUR LES SERVICES DE PERMIS ET INSPECTION - PROLONGEMENT

ATTENDU QUE le conseil souhaite prolonger l'entente de service d'inspection avec la firme Gestim au coût de 450 \$ par jour et un tarif forfaitaire de 30 \$ par jour de déplacement (présentiel);

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal accepte de prolonger l'entente de service d'inspection avec l'entreprise Gestion de services techniques et d'inspection municipale inc. au coût estimé de 2 880 \$ pour le mois de janvier 2022.

☞ ADOPTÉE ☞

5.4 Résolution # 2021-12-394
TRANSFERT BUDGÉTAIRE EN VOIRIE

CONSIDÉRANT les dépenses requises pour la réparation du tracteur Kioti;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil autorise le trésorier à transférer un montant de 1 500 \$ du poste budgétaire 02-32000-411 « Frais de génie, arpentage » vers le poste budgétaire 02-32000-526 « Entretien et réparation machinerie, outillage et équipement ».

QUE le conseil autorise le trésorier à transférer un montant de 645 \$ du poste budgétaire 02-35501-649 « Signalisation » vers le poste budgétaire 02-32000-526 « Entretien et réparation machinerie, outillage et équipement ».

☞ ADOPTÉE ☞

5.5 Résolution # 2021-12-395

ACHAT DE PNEUS – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer les pneus actuels du F-150 du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour des pneus Michelin Defender LTX;

Fournisseur	Coût avant taxes
Centre du camion Gamache inc.	1 400 \$
Pneus Chartrand mécanique	1 871 \$

EN CONSÉQUENCE:

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte la soumission du Centre du camion Gamache inc. pour l'acquisition de quatre (4) pneus Michelin Defender LTX incluant le montage, l'équilibrage et l'installation au coût de 1 539,65 \$ (avec taxes).

☞ ADOPTÉE ☞

5.6 Résolution # 2021-12-396

DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ N° 22-118

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de démission de l'employé n° 22-118;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

QUE le conseil prend acte de la démission de l'employé n° 22-118 qui est en vigueur le 22 novembre 2021.

☞ ADOPTÉE ☞

5.7 Résolution # 2021-12-397

ACHAT VÊTEMENTS D'HIVER – VOIRIE

CONSIDÉRANT le besoin de fournir des vêtements adaptés aux manœuvres à la voirie;

EN CONSÉQUENCE:

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée par la conseillère madame Michèle Soucy:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte le budget de 1 336 \$ pour l'acquisition de vêtements d'hiver de travail.

☞ ADOPTÉE ☞

5.8 Résolution # 2021-12-398

RÉPARATION ET ENTRETIEN DU TRACTEUR KIOTI

CONSIDÉRANT le besoin d'entretien et de réparation du tracteur Kioti;

CONSIDÉRANT la soumission d'Équipement Robert pour pièces et main d'œuvre au coût de 1 221,11 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT la soumission d'Équipement Robert pour l'achat de pièces de remplacement au coût de 1 386,47 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE:

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte les soumissions d'Équipement Robert au coût de 2 867,69 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

5.9 Résolution # 2021-12-399

REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇUE À LA MRC – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 « SUR LA ROUTE DE NOS HISTOIRES »

CONSIDÉRANT l'entente de développement culturel 2018-2020 – Projet «Sur la route de nos histoires» approuvée par le conseil par la résolution 2019-04-70;

CONSIDÉRANT le tableau de validation de rapport final du 26 novembre 2021 produit par la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 527,34 \$ doit être remboursé à la MRC puisque l'aide financière reçue dépasse les dépenses admissibles à l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve le remboursement de 527,34 \$, provenant de l'aide financière relative à l'entente de développement culturel 2018-2020 « Sur la route de nos histoires ».

ADOPTÉE

5.10 Résolution # 2021-12-400

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES
AVEC LA MMO**

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement pour la période 2022-01-01 à 2023-01-01;

CONSIDÉRANT la facture n° 2970 au coût de 60 269,37 \$ pour ledit renouvellement;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet, appuyée par la conseillère madame Michèle Soucy:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve le paiement de la facture n° 2970 au coût de 60 269,37 \$ à la FQM Assurances.

QUE ce paiement soit effectué en janvier 2022.

ADOPTÉE

5.11 Résolution # 2021-12-401

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS
PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

Dossier : 00031128-1;

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve les dépenses d'un montant de 16 931,38 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

☞ ADOPTÉE ☞

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Résolution # 2021-12-402

DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

La directrice générale, madame Édith Létourneau, dépose les rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisation de la Vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec du 23 novembre 2021.

☞ ADOPTÉE ☞

6.2 Résolution # 2021-12-403

MOSAÏQUE ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'à la suite des élections municipales 2021, un nouveau conseil municipal a été élu;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Fournisseur	Coût sans les taxes
Studio Piximage	450 \$
David Laplante	495 \$

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée par la conseillère madame Michèle Soucy:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour la réalisation de la mosaïque du conseil 2021-2025 à Studio Piximage au coût de 450 \$, avant taxes.

☞ ADOPTÉE ☞

6.3 Résolution # 2021-12-404

AIDE FINANCIÈRE – HOCKEY MINEUR DE BEAUJEU (HMB) ET CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE (CPA) DE NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT l'entente avec le Hockey mineur de Beaujeu (HMB) et le Club de patinage artistique (CPA) de Napierville (résolution 2021-07-254);

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, la municipalité s'engage à verser une aide financière de 140 \$ par patineur résidant dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE 14 joueurs au HMB et six (6) patineurs au CPA ont été inscrits en 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal autorise le versement de l'aide financière 2021 de 2 800 \$ au Centre sportif régional groupe DPJL.

∞ ADOPTÉE ∞

6.4 Résolution # 2021-12-405

DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 13, RUE DES NOYERS

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 13, rue Des Noyers à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix par l'organisme Garderie Île-aux-Noix (CMQ-68216-001 LSTP / Garderie Île-aux-Noix);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le certificat de l'évaluateur confirmant la reconnaissance de l'immeuble en vertu de l'article 204 al.14 C de la *Loi sur la fiscalité municipale*, celui-ci sera en vigueur le 10 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal informe la Commission municipale du Québec qu'il n'émettra aucun commentaire relatif à la présente demande puisque l'immeuble est exempt depuis le 13 février 2020 suivant la reconnaissance à l'article 204 al. 14 C de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

∞ ADOPTÉE ∞

6.5 Résolution # 2021-12-406

COMITÉ PONCTUEL RESPONSABLE DU RECRUTEMENT – POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le concours se terminera le 17 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité ponctuel qui aura la tâche d'analyser les curriculum vitae reçus et de procéder aux entrevues d'embauche;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet:

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal nomme la conseillère, madame Michèle Soucy, et le conseiller, monsieur Marc Chalifoux, afin d'accompagner la directrice générale dans le processus de sélection du candidat(e) au poste d'inspecteur municipal.

☞ ADOPTÉE ☞

6.6 Résolution # 2021-12-407

FIN DU SERVICE DE CAPTURE DE CHATS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix offre depuis plusieurs années le service de prêts de cage et de capture de chats;

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec l'Hôpital Vétérinaire St-Jean inc., qui nous facture des frais d'euthanasie de 90 \$ (avant taxes) par chat;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix met fin à l'entente avec l'Hôpital Vétérinaire St-Jean inc. pour la capture de chats errants.

QUE le conseil municipal consent à poursuivre le service de prêts de cages avec un dépôt de 25 \$ chacune.

☞ ADOPTÉE ☞

6.7 Résolution # 2021-12-408

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

Proposée par la conseillère madame Michèle Soucy, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la création d'un fonds réservé de 10 000 \$ pour l'activité « élections » en 2022.

☞ ADOPTÉE ☞

6.8 Point annulé

6.9 Résolution # 2021-12-409

PRÉLÈVEMENTS ET ANALYSE DES BOUES

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage de boues dans les cellules 1 et 2 est respectivement de 14 % et 19,5 %;

CONSIDÉRANT QUE pour confirmer la qualité de boues et leur potentiel de valorisation, quatre (4) échantillons composites de boues sont requis;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Écho-Tech H₂O au coût forfaitaire de 3 950 \$ pour quatre (4) échantillons effectués en décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués en décembre pour permettre la préparation d'appel d'offres en janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil approuve la prise de quatre (4) échantillons par l'entreprise Écho-Tech H₂O au coût de 4 344,02 \$ (taxes incluses).

QUE les fonds proviendront du Fonds de vidange des boues.

∞ ADOPTÉE ∞

6.10 Résolution # 2021-12-410

INSPECTION ET MISE À L'ESSAI DES RÉSEAUX AVERTISSEURS D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments de l'Hôtel de Ville, du Centre Paulinoix et du garage sont reliés à des réseaux d'avertisseurs d'incendie;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de l'entreprise Alarme SL :

# 17248	450 \$
# 17249	350 \$
# 17250	400 \$

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve les soumissions d'Alarme SL pour l'inspection et la mise à l'essai des réseaux avertisseurs d'incendie pour les bâtiments de l'Hôtel de Ville, du garage et du Centre Paulinoix au coût total de 1 379,70 \$ (avec taxes).

∞ ADOPTÉE ∞

6.11 Résolution # 2021-12-411
MANDAT POUR UNE FIRME D'URBANISME

CONSIDÉRANT les besoins de modifications du règlement de zonage et l'ajout d'un règlement plan d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Sébastien Yelle, appuyée du conseiller monsieur Sylvain Hamel :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'administration à demander des offres de services pour la réalisation des mandats d'urbanisme : PIIA et modifications du règlement de zonage.

∞ ADOPTÉE ∞

6.12 Résolution # 2021-12-412
ÉQUIPEMENT INCENDIE - HARNAIS

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer les harnais non conformes de l'échelle (véhicule);

CONSIDÉRANT la soumission de Sécurité Landry inc. pour deux (2) harnais et deux (2) longes ajustables au coût de 1 219,64 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix approuve l'achat de deux (2) harnais et deux (2) longes ajustables avec petit crochet au coût de 1 402,27 \$ (avec taxes).

∞ ADOPTÉE ∞

6.13 Résolution # 2021-12-413
DEMANDE DE REPORT DE CONGÉS PAYÉS NON PRIS

CONSIDÉRANT QUE certains employés ont une balance de congés payés non pris en date d'aujourd'hui;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal autorise les reports de congés payés non pris de 2021 jusqu'au 30 avril 2022.

∞ ADOPTÉE ∞

6.14 Résolution # 2021-12-414
MODIFICATION – RÉOLUTION 2021-09-315

CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-315 relative à l'embauche de trois (3) pompiers à temps plein en garde interne;

CONSIDÉRANT le désistement d'un candidat;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Sébastien Yelle :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de trois nouveaux employés : Messieurs Gabriel Carrier, Olivier Julien et Maxime Lavoie, conditionnellement à la réception d'une attestation médicale démontrant que le candidat est apte à remplir les conditions d'emploi du métier de pompier de façon sécuritaire pour lui-même, ses collègues et les citoyens. Ces employés occuperont les postes de pompiers à temps plein en garde interne (poste permanent).

QUE la rémunération soit selon les lettres de confirmation d'embauche.

QU'une période de probation de six (6) mois travaillés débutera à l'entrée en fonction le 13 septembre 2021.

∞ ADOPTÉE ∞

7. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt des rapports mensuels des services incendie, de loisirs et événements, d'urbanisme et de la voirie.

8. CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2021-12-389, 2021-12-393, 2021-12-394, 2021-12-395, 2021-12-397, 2021-12-398, 2021-12-399, 2021-12-400, 2021-12-401, 2021-12-403, 2021-12-404, 2021-12-408, 2021-12-409, 2021-12-410, 2021-12-412.

Edith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

9. VARIA

9.1 Résolution # 2021-12-415
DONS DE CADEAUX AU COMITÉ D'AIDE À LA FAMILLE

CONSIDÉRANT QUE 16 cadeaux de l'activité « La Balade du Père Noël » n'ont pas été réclamés;

EN CONSÉQUENCE :

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée par la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER :

QUE le conseil municipal fait don des 16 cadeaux au comité d'Aide à la famille.

∞ ADOPTÉE ∞

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

11. PROCHAINES SÉANCES

- 15 décembre 2021 à 13 h 30 – séance extraordinaire;
- 11 janvier 2022 à 19 h – séance ordinaire.

12. Résolution # 2021-12-416

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Gabrielle Ménard-Audet :

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS, LE MAIRE S'ÉTANT ABSTENU DE VOTER:

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 15.

Denis Thomas
Maire

Edith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, _____, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.